MERBES-LE-CHATEAU

Bulletin d'informations communales

N°4-2020

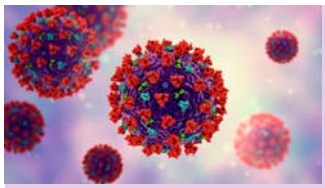

CORONAVIRUS

Ce n'est pas fini !
Continuez à prendre soin de vous et des autres...

Rentrée scolaire

pour tous les enfants de maternelle et primaire

le mardi 1 septembre 2020

Garderie gratuite dès 7h15

Editeur responsable : Philippe LEJEUNE 0479/34.89.51 philippelejeunemlc@gmail.com

Rédaction : Nancy PATERNOTTE 071/55.90.75 nancy.paternotte@commune-merbes-le-chateau.be

Le mot du Bourgmestre : Pensons local...et donc merbien

La pandémie de Covid-19 nous a conduits à changer nos habitudes de consommation et à repenser notre système économique. L'absence de production nationale de produits essentiels à notre protection contre le coronavirus (masques, blouses, matériel médical) a été cruellement ressentie et des voix se sont fait entendre en appelant à une relocalisation, à tout le moins, des industries et manufactures de produits de première nécessité afin de mieux assurer la sécurité et le bien-être de notre population.

Aujourd'hui, la crise sanitaire que nous connaissons se mue, petit à petit, en crise économique et financière et on peut donc s'attendre à des conséquences sociales négatives malgré les mesures prises par les autorités publiques. Le monde a déjà connu de nombreuses crises économiques, et certains observateurs estiment que ces crises sont toujours l'aboutissement d'une recherche inconsidérée de la performance en termes de productivité, de profit et de robotisation. Le but de l'économie, qui est de créer de la richesse pour tous, est alors bien souvent détourné à l'avantage de quelques-uns. Aujourd'hui, on assiste à une transformation progressive de 'l'homo sapiens' en 'homo performans' et bientôt en 'homo numericus'. Bien sûr le genre humain se doit de progresser mais il devrait le faire en étroite harmonie avec son écosystème et en cultivant ce qui fait son originalité ultime à savoir la pensée créatrice, la sagesse, l'altruisme et la volonté de découvrir les lois qui régissent le monde.

On se souvient que les manifestations contre le réchauffement climatique avaient émaillé l'année 2019. Il semble bien que la pandémie de Covid-19 apporte une justification supplémentaire à la quête, par la population, de modes de vie nouveaux, plus sains, plus égalitaires et plus économes en nuisances. Economie et écologie ne constituent cependant pas des voies qui nécessairement s'opposent. La première vise la gestion efficace de nos ressources, la seconde s'intéresse à leur gestion durable. Le problème c'est qu'aujourd'hui la gestion efficace de l'économie menace trop souvent sa durabilité. Il faut donc trouver une voie médiane qui préserve certes notre environnement mais qui, conformément à une économie respectueuse de l'humain, permette à chacun de s'épanouir avec dignité et de conférer un sens à sa vie.

Dans le cadre de la réflexion menée par le Conseil communal sur des actions de relance économique qui pourraient être mises en œuvre sur notre entité, une nouvelle édition du Guide pratique sera mise en ligne sur le site web de la commune et sera distribuée à l'ensemble des ménages dans le courant du mois de septembre. Ce Guide reprend l'ensemble des informations relatives à nos artisans, nos commerces, nos entreprises et nos professions libérales ainsi qu'une série de données utiles concernant la vie associative, les clubs sportifs, les écoles et les services publics. Il a pour ambition de mieux faire connaître les richesses et les ressources de notre belle commune.

Le Collège veillera également, avec l'aide de Charleroi Métropole qui est une structure supra-communale regroupant l'ensemble des communes de notre sous-région, à créer des collaborations entre producteurs locaux, dans le but de valoriser leurs produits via l'ouverture à des marchés supra-communaux. Il travaille aussi à la mise à disposition d'une structure couverte permanente dans l'entité qui puisse abriter des marchés de produits locaux, des foires aux artisans, des manifestations culturelles et des ateliers de formations aux métiers ruraux.

Il s'agit donc, pour nous Merbiens, de promouvoir l'économie locale : nos PME, nos artisans, nos commerces, nos prestataires de service, nos cafés et nos restaurants. N'hésitez pas, mes chers concitoyens, à les favoriser, chaque fois que c'est possible, car vous ferez ainsi prospérer vos propres villages en devenant les acteurs bienveillants d'une véritable solidarité citoyenne. Une telle attitude, cependant, ne doit pas être confondue avec une volonté protectionniste ou un repli sur soi. Vivre en autarcie est une illusion et un appauvrissement. Nous avons tous besoin de solidarité supra-communale. Les marchés extérieurs sont indispensables à nos entreprises et la mixité culturelle est une richesse et un facteur d'apaisement entre les citoyens. La mondialisation économique n'a d'ailleurs pas eu que des défauts, c'est elle qui a permis à de nombreux pays (parfois parmi les plus pauvres) de progresser en profitant de la concurrence salariale. Mais cela a entrainé trop de délocalisations qui aujourd'hui mettent à mal notre sécurité d'existence et affectent le taux d'emploi, la balance commerciale et les recettes fiscales de notre pays. La complexité du monde actuel ne doit cependant pas nous faire céder aux sirènes d'un populisme mensonger. L'action politique se doit de faire preuve tout à la fois de nuances, de solidarité et de détermination.

Philippe Lejeune

Le mot de l'Echevin de l'enseignement

Dans quelques jours, nos enfants devraient reprendre le chemin de l'école. Si nous ne connaissons pas encore, avec exactitude, les conditions dans lesquelles il nous sera demandé d'organiser la rentrée, soyez sûrs que notre administration et nos équipes éducatives pourront, comme elles l'ont fait durant plusieurs mois, répondre au mieux aux attentes et proposer le meilleur enseignement possible dans les meilleures conditions possibles. Pour ce faire, nous pourrons compter sur des enseignants motivés qui ont su trouver des méthodes adaptées qui ont permis de réaliser au mieux quelques apprentissages via notamment l'usage d'outils informatiques. Nous pourrons aussi compter sur de grandes infrastructures de qualité nous donnant beaucoup de capacité d'adaptation de locaux et d'espace.

L'enseignement communal est de qualité. Il offre aux élèves qui le fréquentent d'excellentes armes pour la vie et les dote des compétences nécessaires pour effectuer, dans les meilleures conditions, l'ensemble de leur parcours scolaire. Des apprentissages différenciés axés sur des projets qui donnent du sens sont constamment menés à cette fin.

Au début du mois de juillet, un flyer énonçant les différents aspects positifs de nos écoles était distribué dans toute l'entité.
Vous avez dès lors pu découvrir les nombreux avantages que notre enseignement communal propose.
Au risque d'être redondant, voici quelques éléments qui figuraient dans ce flyer :

- **Des bâtiments entretenus et rénovés, des classes équipées de tableaux et écrans interactifs, un suivi logopédique proposé gratuitement au sein des écoles, le développement d'une pédagogie active avec les plus petits, des classes « découverte » chaque année, des cours de néerlandais dès la 5ème primaire.**
- **Une sensibilisation à la citoyenneté, au respect de l'environnement** : organisation, via les écoles, d'un conseil communal des enfants, participation à des projets d'économie d'énergie et de ressources, participation à des projets liés au respect de l'environnement, etc...
- **Une sensibilisation forte au sport et à la culture :** des cours de natation dès la 1 ère primaire, organisation annuelle d'un tournoi qui réunit les quatre implantations, participation au cross interscolaire organisé par l'ADEPS, sensibilisation au football via un partenariat avec le RFC Labuissière, accès à la culture via un partenariat avec le Centre Culturel de Thuin.
- **Une sensibilisation aux bonnes habitudes alimentaires :** potages offerts tous les jours, distribution hebdomadaire et gratuite de fruits, mise à disposition de fontaines à eau.
- **Un soutien important de la bibliothèque communale :** lecture d'albums en maternelles, mise à disposition de valises à livres, prix Versele, projet d'écriture Léo Claretie…

J-Ph. GOFFIN

Le Conseil Communal félicite tous les élèves qui ont obtenu en juin leur C.E.B.

Les lauréats sont : *Adant Justin, Bastin Marie, Benito-Rodriguez Léa, Rust Moïra, Vercruysse Mélanie, Brunebarbe Manon, Gérard Keandro, Marie-Vander Jeugt Maëlle, Copenaut Jean-Marie, Demat Romain, Deneumostier Nathan, Ruffin Joé, Sagie Yanis, Verdeyen Kenjy, Detimmerman Noah, Didier Nicolas, Splingard Alix, Stroobant Justine.*

Nous vous avions fait part dans le bulletin d'informations communales n°3-2020 de **l'engagement d'un Agent Constatateur**.

Celui-ci est entré en fonction au 1er juillet. Il a pour mission de faire respecter les différents points du Règlement Général de Police remis au goût du jour et voté en séance du Conseil communal du 10 juillet 2020.

Cet agent sillonnera le territoire afin de constater les infractions reprises dans ce Règlement et ainsi résoudre les « petites incivilités » en sensibilisant la population de manière préventive et si nécessaire répressive.

Nous vous faisons part de son message:

« Ma mission première est de combattre les incivilités environnementales comme les dépôts clandestins, les déjections canines,… Celles-ci font malheureusement parties de notre quotidien. Mon but est de lutter contre ce phénomène qui perturbe la propreté de nos belles régions.

J'aimerais également vous faire prendre conscience de l'importance de certains points, notamment en ce qui concerne l'entretien des haies et terrains. Il est nécessaire, pour moi, de veiller au bon respect de ces points afin d'optimaliser la sécurité des usagers de la route mais aussi de garantir une bonne harmonie entre tous.

Je compte davantage sur le civisme de tout un chacun afin de m'aider dans cette tâche qui n'est pas toujours des plus faciles »

LAFFINEUR Jérôme – Agent Constatateur

Contact : zp.lermes.agent.constatateur@police.belgium.eu ou **0478/52.04.92**

Nouveau Règlement Général de Police

Le nouveau Règlement Général de Police a été élaboré par la zone de Police LERMES en collaboration avec notre Commune et celles de Lobbes, Erquelinnes et Estinnes. Il a été approuvé par notre Conseil Communal en date du 10 juillet 2020. Celui-ci est disponible sur notre site internet dans la rubrique **« Ma commune - sécurité - police ».**

Vous désirez avoir un contact avec un agent de quartier ?

Formez dorénavant le n° **071/59.76.36** et pour tout courrier destiné à la zone de police : **Police LERMES, route de Mons 237 à 6560 ERQUELINNES**

Le petit coin des scientifiques

Solution du problème précédent (Bulletin n°3/2020).

Prenons 634 comme exemple : 643-346=297 ; 972-279=693 ; 963-369=594 ; 954-459=495 ; 954-459=495…et le nombre ne varie plus. La démonstration de cet algorithme de calcul existe mais sort du cadre de ce billet.

Nouveau problème : « Archimède prend l'apéro »

Vous prenez un verre vide et vous y mettez un glaçon en forme de cube. Vous remplissez ensuite ce verre d'eau à ras bord et laissez fondre le glaçon. L'eau va-t-elle déborder ou au contraire son niveau va-t-il baisser ?

Suite à un contrôle des ouvrages d'art, **le Service Public de Wallonie (Direction des Routes) a constaté un risque d'instabilité du pont enjambant le ruisseau du Seigneur à la rue de l'Hôpital à Merbes-le-Château.**

Des mesures ont été prises en urgence par ce service le 13 août 2020 et la circulation a été réduite sur la bande ne présentant pas d'instabilité.

La signalisation a été complétée le 14 août 2020 afin de sécuriser au mieux l'endroit. Des carottages ont déjà été prélevés dans le but de réaliser au plus vite la reconstruction du pont.

Nous espérons une bonne compréhension de votre part et le respect des règles de circulation routière.

Plan MAYA

Les pollinisateurs sauvages

Lorsque l'on aborde le sujet de la pollinisation des plantes à fleurs, la première espèce qui vient à l'esprit est l'abeille domestique, aussi appelée abeille mellifère (*Apis mellifera)*. Cependant, il existe de très nombreux autres insectes sauvages qui jouent également un rôle primordial dans la pollinisation des plantes à fleurs. Les trois groupes les plus efficaces dans la pollinisation sont, par ordre d'importance, les abeilles sauvages (Hymenoptères Apoïdes), les syrphes (Diptères, groupe des « mouches ») et les papillons (Lépidoptères).

© CD62-Abeille mellifère (Apis mellifera) dans sa ruche

© M. Folschweiller - Abeille sauvage solitaire (*Colletes daviesanus*) spécialisée sur les fleurs composées jaunes.

On estime qu'il y a entre 350 et 400 espèces d'abeilles sauvages dans la région transfrontalière. Il s'agit d'espèces sociales (comme les bourdons) ou solitaires (qui élèvent seules leur progéniture). Elles se nourrissent essentiellement de pollen et de nectar et possèdent des structures spécialisées de récolte du pollen (brosses, corbeilles, soies plumeuses...) faisant d'elles d'excellents pollinisateurs.

Les syrphes (ou Syrphidés) sont une famille de Diptères (mouches), distinguables des abeilles par leurs antennes courtes. Elles sont le plus souvent mimétiques de certaines espèces d'hyménoptères de par leurs formes et leurs couleurs. Beaucoup ressemblent ainsi à s'y méprendre aux abeilles sauvages. Les syrphes adultes se nourrissent essentiellement du nectar des fleurs, alors que leurs larves sont commensales ou souvent prédatrices.

© C. Seignez - Un syrphes (*Dasysyrphus albostriatus*) aux couleurs jaunes et noir le faisant ressembler à une guêpe.

© M. Folschweiller - Le papillon Carte géographique (*Araschnia levana*) sur une fleur de lierre.

Les papillons (ou Lépidoptères) représentent sans doute les insectes pollinisateurs les plus connus et appréciés du grand public. Parmi eux on peut distinguer les papillons de jour (ou Rhopalocères), et les papillons dits de nuit (ou Hétérocères), même si bon nombre d'entre eux butinent tout de même le jour. La caractéristique distinguant le plus les papillons des autres insectes pollinisateurs est leur trompe. Cet appendice buccal très long et agile est parfaitement adapté à la récolte du nectar des fleurs.

Certains scarabées (Coléoptères) mais aussi certaines guêpes (Vespidés) et sphécides (Sphécidés) peuvent aussi jouer le rôle de pollinisateur.

Interreg France-Wallonie-Vlaanderen
UNION EUROPÉENNE EUROPESE UNIE
SAPOLL

SAPOLL
Sauvons nos pollinisateurs
Samenwerken voor pollinators

Une campagne de sensibilisation des citoyens aux règles de tri et aux intrus les plus fréquents a débuté le 15 juillet et se clôturera le 30 septembre 2020.

Depuis le 15 juillet, la pose **d'un autocollant « main rouge »** est systématique sur les sacs ou papiers-cartons/conteneurs qui comportent plus de deux intrus quels qu'ils soient (langes, pots de yaourt, barquettes en aluminium, films en plastique, boîtes à pizza souillées, sachets de chips, etc.). L'objectif est d'informer les citoyens que le contenu de leur sac PMC ou carton n'est pas conforme aux consignes de tri. Ce dernier doit donc être rentré et retrié pour être représenté lors de la prochaine collecte. Un volet intérieur permet par ailleurs de prendre connaissance des règles de tri en vigueur et de comprendre les erreurs commises.

Voici les intrus les plus fréquents

PMC

· Les pots en plastique, tels que les pots de yaourt

· Les raviers et barquettes en plastique (de beurre, de champignons, de charcuterie, …)

· Les mini-poches à jus

· Les sacs et sachets en plastique

· Les films plastiques, comme ceux entourant les bouteilles et cannettes par exemple

· Les tubes et sacs de chips

· Les tubes en plastique (par exemple, les tubes de dentifrice)

PAPIERS/CARTONS

· Les boîtes à pizza souillées

· Les sachets de chips

· Les mouchoirs en papier

· La frigolite

· Les films plastiques

· Les déchets électroniques

· Les canettes

Le C.P.A.S peut vous aider

Aide à destination des citoyens impactés financièrement par la crise du coronavirus Covid-19

Les CPAS vont octroyer des aides matérielles, sociales, médicales, médico-sociales ou psychologiques aux personnes qui ne peuvent plus faire face à des dépenses quotidiennes ou liées à des soins médicaux en raison de la crise du coronavirus.

A qui s'adresser ?

Auprès du CPAS de votre commune, qui fera une analyse de votre demande

COVID 19

Avez-vous droit à une aide sociale ?

Pour qui ?

Toutes les personnes qui subissent les répercussions de la crise du COVID-19. Cette aide n'est pas limitée aux seuls bénéficiaires du droit à l'intégration mais s'adresse à toute personne reconnue par le CPAS comme étant en état de besoin après une analyse individuelle.

Par exemple : certains travailleurs qui ont perdu une partie de leur revenu ou doivent faire face à des dépenses supplémentaires, les travailleurs issus de l'économie collaborative, les travailleurs occupés à temps partiel -avec une attention pour les familles monoparentales-, les étudiants jobistes, certains indépendants, les personnes avec un handicap...

Cette mesure ne s'adresse pas aux personnes qui n'ont pas – ou plus – de titre de séjour leur permettant de résider de façon régulière sur le territoire belge.

Pour quelles interventions ?

Aide au logement. Y compris les charges à l'exclusion de la garantie locative.

Aide en matière d'énergie. Relatives à la consommation d'énergie, y compris des aides à l'accompagnement et la guidance sociale et budgétaire.

Aide psychosociale. Relative à la prise en charge de coûts d'intervenants professionnels reconnus dans le traitement des violences conjugales, des problèmes d'anxiété et troubles psychiatriques.

Aide en matière de santé. Il s'agit de la prise en charge de frais médicaux: médicaments, factures d'hôpitaux, ... et l'achat de masques, gel et gants.

Aide à l'accessibilité numérique. Soutien numérique notamment en vue de favoriser les démarches en ligne, les contacts sociaux et le soutien scolaire.

Aide financière. Pour des factures impayées du fait d'une diminution des ressources.

Besoins de première nécessité. Par exemple : intervention dans les coûts de transports, achat de vêtements, achat de lunettes, ...

Aide pour les familles en difficulté. Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté infantile.

Rubrique état civil

Naissance

BERTIN Faustine - 06/07/2020 - MLC

Mariage

Mr Alain VAN GYSEGEM et Mme Emmanuelle JACQUES - 08/06/2020 - MSM

Nous vous rappelons que cette rubrique respecte le Règlement Général de Protection des Données (R.G.P.D) et que dès lors, seules les familles qui auront marqué leur accord verront paraître la naissance de leur enfant, leur mariage ou leur défunt.

Décès

- PONCELET Robert - 07/04/2020 - MLC
- VERHEYDEN Gaëtan - 15/06/2020 - LB
- DHOLLANDE Michel - 25/06/2020 - FV
- REMANT Marie-Paule - 30/06/2020 - LB
- VRANKEN Luciana - 08/07/2020 - MSM

ONE
OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE

Les consultations O.N.E continuent à avoir lieu **uniquement sur rendez-vous**.

Contact : Mme DURIEUX, infirmière **0499/572.634**

Les permanences se déroulent comme suit :

⇒ Merbes-le-Château, rue de la Place 15 (à l'arrière de l'Office du Tourisme) - **2ème mercredi du mois de 11h à 12h**

⇒ Labuissière, rue Neuve 18b (salle multiculturelle) - **3ème jeudi du mois de 14h à 15h**

⇒ Fontaine-Valmont, rue Paul Pastur 1 (école communale) - **3ème mercredi du mois de 14h à 15h**

Cours de coupe et couture de Merbes-le-Château

Les cours ont lieu chaque mardi **de 9h à 15h10** dans le bâtiment situé rue St Martin 69 (à l'entrée du parc de l'Administration Communale)

Reprise des cours le **MARDI 1 septembre 2020**

Pas de minerval pour les chômeuses, les personnes émanant du CPAS et les élèves inscrites durant l'année 2019-2020 et en ordre de présences jusqu'au confinement.

La distanciation sociale sera respectée.

Inscriptions auprès de Mme BOUGARD Carole **0497/55.16.50**

Le don d'organes, un relais pour la vie

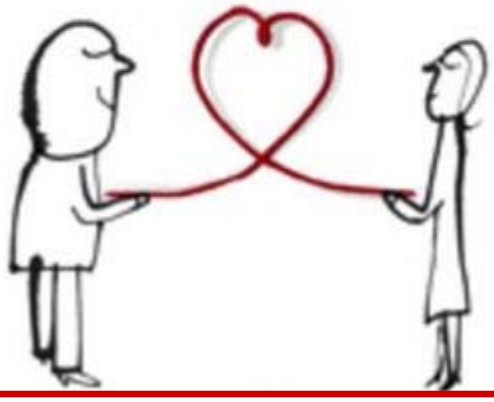

Retrouvez le lien et le formulaire de déclaration sur notre site internet **www.merbeslechateau.be**

De nouvelles modalités depuis le 1er juillet 2020

Cette loi a été modifiée en 2019 en ce qui concerne les modalités d'enregistrement de volontés dans la base de données centrale. Par le passé, la seule manière de faire enregistrer ses volontés en matière de don d'organe ou don d'autre matériel corporel humain était de se rendre auprès de son administration communale. Seule votre commune disposait des accès nécessaires pour enregistrer votre déclaration dans la base de données centrale.

A présent, et ce depuis le 1er juillet 2020, **vous pouvez toujours demander à votre administration communale d'enregistrer votre déclaration, mais vous pouvez également demander à votre médecin traitant de le faire pour vous ou vous pouvez le faire directement vous-même, en ligne, via le portail www.masanté.be**.

Voici l'adresse pour accéder au formulaire de déclaration de don de matériel corporel humain après le décès

https://www.health.belgium.be/fr/e-services/consentement-ou-refus-au-don-dorganes

Prime communale pour l'isolation thermique de toitures et de combles

Cette prime viendra compléter la prime régionale existante pour les bâtiments situés sur notre commune.

Cette aide est fixée à **40% du montant de la prime régionale** et plafonnée à 200€ par an et par logement dans la limite du crédit budgétaire.

Vous désirez en savoir plus ? Le règlement ainsi que le formulaire de demande sont disponibles auprès du service énergie de la Commune.

Contact : Mr Eric DANDOIS 071/55.90.84 ou 0473/38.00.18

Police administrative

Numérotation des immeubles

- La numérotation des immeubles est obligatoire. Un numéro distinct doit être **apposé de manière visible** à côté de chaque porte ou autre issue sur la voie publique de tout bâtiment habité ou susceptible de l'être ainsi que pour les bâtiments à usage administratif, commercial ou industriel.
- Pour les nouvelles constructions, un numéro devra être apposé au plus tard un mois après son achèvement.
- Les bâtiments accessoires (garage, hangar, etc…) sont considérés comme des dépendances du bâtiment principal et ne doivent pas être numérotés.
- Là où il existe des terrains non bâtis entre des bâtiments déjà construits, des numéros sont pour l'avenir réservés aux bâtiments.

Acquisition d'un véhicule électrique

Le collège communal a le plaisir de vous faire savoir que dans le cadre de son Plan d'Action pour l'Énergie Durable et le Climat, notre commune vient de se doter d'un **véhicule électrique** dont l'achat a été partiellement subventionné par le Ministère des Pouvoirs Locaux.

Travaux communaux

Aménagement à l'arrière du C.P.A.S

Si vous avez emprunté l' EURORAVeL 3 (chemin du Halage) récemment, vous avez certainement pu observer, à proximité du pont de Sambre de Merbes-le-Château, de nouveaux aménagements qui ont été réalisés à l'arrière des bâtiments du CPAS.

7.840,39 € ont en effet été investis en ces lieux pour aménager un espace de convivialité et de rencontre où les enfants pourront prochainement jouer sur des jeux à bascule et des toboggans. Ces jeux et du mobilier urbain offriront aux usagers un cadre agréable où ils pourront se détendre après une promenade le long de l'eau.

Une subvention de 80%du montant a été obtenue dans le cadre de ce projet auprès du SPW.

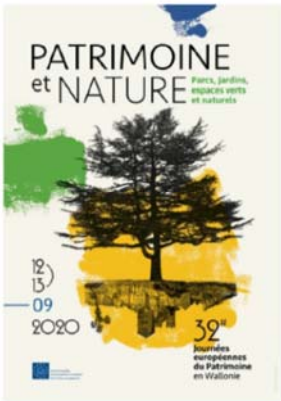

L'Office du Tourisme, en partenariat avec le Cercle d'Histoire « Pierre Wins » de Merbes-le-Château, vous propose de combiner le patrimoine et la nature, au départ de l'Eglise Saint-Martin, avec une promenade dans un site naturel tout à fait exceptionnel : la Réserve Naturelle Natagora de la Haute-Sambre.

Quand ? **Le dimanche 13 septembre**
Accueil ? Eglise Saint-Martin, rue Maroteau
Rdv ? Départ à 9h00 pour la réserve naturelle, accompagné d'un guide
Durée ? 4h00 - prévoir bottes ou bonnes chaussures de marche

Activité gratuite avec inscription obligatoire auprès de l'Office du Tourisme 071/559085, avant le 3 septembre (nombre de places limité)

Nouveau dans notre entité!

Projet cyclable « eurocyclo »

En 2017, la Maison du Tourisme Pays des Lacs a souhaité intégrer l'ambitieux projet Interreg V « Eurocyclo » regroupant 29 opérateurs, et couvrant également les 5 départements des Hauts-de-France, les Flandres Occidentale et Orientale et la Wallonie Picarde. La Commune de Merbes-le-Château a montré son intérêt également. En pratique, ce projet vert transfrontalier a l'objectif de valoriser l'itinérance à vélo grâce aux euroVélo, et pour certains dont le Pays des Lacs et le département du Nord grâce au réseau cyclable à points-nœuds.

Interreg
France-Wallonie-Vlaanderen
Eurocyclo

L'objectif de ce projet est de renforcer et de favoriser la mobilité douce, ainsi que les déplacements touristiques et quotidiens.
Le réseau cyclable points-nœuds est composé de voies lentes et sécurisées (RAVeL). Tout cela est accessible aux vélos tout-chemin. Selon le parcours choisi, il suffit de suivre le panneau directionnel points-nœuds comportant le numéro de l intersection et les directions possibles vers les numéros suivants. Sur notre territoire, ces panneaux sont placés sur les quatre villages.
La carte « 1000 bornes à vélo » est à votre disposition au prix de 5 € à l'Office du Tourisme.
La page www.cm-tourisme.be/1000-bornes-a-velo est ouverte pour expliquer le principe, pour présenter des balades coup de cœur et d'autres suggestions.

Bonne promenade!

Voici des idées de balades à vélo qui séduiront le public familial !

Cette année, malgré la pandémie au coronavirus, nous avons pu accueillir, dans le respect des mesures sanitaires édictées par le Conseil National de sécurité, trois groupes d'enfants (de 2,5 à 6 ans; de 6 à 9 ans et de 9 à 12 ans) à notre plaine de jeux communale.

Souvenirs plaine de jeux 2020